



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-2023 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 6 mars 2023 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 116-2023;

Le règlement 116-2023 abroge le règlement 116-01-2005(22-1) et ses amendements afin de l'actualiser et de le rendre plus conforme à la réalité et d'y intégrer les modalités de remboursement de certaines dépenses.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur

Greffière-trésorière adjointe